INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES
DE L'UNIVERSITE D' ALGER

I.- STRUCTURE ET PLACE GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT DE LA SCIENCE POLITIQUE.

A l'Université d'Alger, la science politique fait l'objet d'enseignements spécialisés :

I°) à l'Institut d'Etudes Politiques qui délivre un diplôme comportant une section "Etudes Politiques" (service public) à côté des sections "Etudes Economiques" (affaires privées) et "Culture générale ".

2°) à la Faculté de Droit, d'une part en licence, dont le diplôme n'est pas spécialisé, et en doctorat, où il existe un doctorat de droit public.

a) Si les enseignements de la Faculté de Droit sont organisés selon les normes précises et traditionnelles, les enseignements de l'Institut d'Etudes Politiques bénéficient d'une large autonomie.

b) Bien que service public de l'Etat, la forme même de l'Institut d'Etudes Politiques, qui reçoit une subvention globale du Gouvernement Général de l'Algérie, confère une large indépendance à l'enseignement et au fonctionnement de l'Institut. Le Directeur ne relève que du Recteur et du Ministre : ce dernier n'a pas établi de directives strictes en ce qui concerne le régime de l'Institut, et le rôle du Recteur consiste surtout dans l'octroi des crédits, encore qu'en cette matière la décision définitive appartienne à l'Assemblée Algérienne qui détermine le montant de la subvention allouée à l'Institut.

c) C'est la subvention de l'Institut, se montant à I.500.000 frs en I948 a été élevée successivement à 3.000.000 de francs en I950-5I et vient d'être portée à 4.650.000 francs pour l'année budgétaire (algérienne) I95I-52. Il s'y ajoute une subvention de I50.000 francs du Maroc, I50.000 francs de subvention des collectivités locales, 500.000 frs de droits universitaires. Le budget total de l'Institut s'élève ainsi, pour l'année 1951 à environ 5.500.000 francs, alors que le budget de l'Université d'Alger est de :

Il faut toutefois ajouter que l'enseignement de la science politique étant donné également à la Faculté de Droit, un certain nombre de cours sont payés sur le budget de l'Université d'Alger, lui occasionnant une dépense de l'ordre de 750.000 francs à I million.

Mais il faut surtout tenir compte du fait que tous les professeurs enseignant à l'Institut sont par ailleurs professeurs à l'Université d'Alger ou fonctionnaires de l'Etat et ne touchent de l'Institut qu'une rémunération complémentaire pour les heures d'enseignements qu'ils y effectuent. Leur traitement annuel est ainsi payé, par exemple par l'Univefsité, auquel dépend ainsi considérablement l'Institut d'Etudes Politiques

(voir ci-joint le budget de l'Institut)

Archives de Sciences Po

Archives de Sciences Po

d) Pourcentage des étudiants suivant un enseignement de Sciences politiques : il est assez difficile d'établir le pourcentage exact des étudiants qui suivent les enseignements de sciences politiques étant donné le caractère particulier , le caractère complémentaire de cet enseignement à l'Université d'Alger. La plupart des étudiants de l'Institut d'Etudes Politiques sont en même temps étudiants à la Faculté de Droit. Néammoins il est intéressant de noter que l'Institut a environ 150 élèves proprement dits, alors que la Faculté de Droit en compte environ 1500.

e) Coût des études : Le montant des droits d'inscription à l'Institut d'Etudes politiques d'Alger jusque pour l'année scolaire 1950-1951 est établi ainsi :

Droits d'inscription	:	2.000 frs
Travaux pratiques	:	1.500 frs
Bibliothèque	:	500 frs
Examens	:	500 frs

L'Institut d'Etudes Politiques d'Alger accorde, comme il est recommandé à tous les Instituts d'Etudes Politiques, très largement des exonérations de droits d'inscriptions et de travaux pratiques. La plupart des exonérations demandées ont été accordées jusqu'à présent. Quant aux bourses d'études le système des bourses de service public a permis d'allouer en 1949-1950, trois bourses, en 1950-1951 : dix bourses aux étudiants de l'Université d'Alger.

f) La question des débouchés offerts aux étudiants de l'Institut à l'issue de leurs études est certainement la plus délicate. Un petit nombre d'étudiants de l'Institut se présente au concours d'entrée à l'Ecole Nationale d'Administration, concours auquel l'Institut prépare tout naturellement. Les difficultés de ce concours font que rares sont les candidats sérieux, et encore plus rares les candidats de ce concours qui y sont reçus.

En ce qui concerne les débouchés dans les autres carrières publiques ou privées, les débouchés sont très aléatoires, bien que quelques espoirs soient permis.

II.-ORGANISATION DE L'ENSEIGNEMENT.

Les conditions d'organisation de l'enseignement sont indiquées par les notices concernant le fonctionnement de l'Institut d'Etudes Politiques d'Alger.

a) Conditions d'accès : L'accès à l'Institut est ouvert aux titulaires du baccalauréat en 1ère année (sans examen d'entrée) aux titulaires d'une licence ou d'un diplôme équivalent en 2ème année.

b) L'enseignement comporte 3 années d'études dont une année préparatoire dont peuvent être dispensés les titulaires d'une licence.

c) Les examens comportent : un examen d'entrée en 2ème année

Archives de Sciences Po

Archives de Sciences Po

à l'issue de l'année préparatoire 2°) des examens oraux à la fin de la 2ème année 3°) des examens de fin d'études. Ces examens peuvent être subis soit au mois de Mai, soit au mois de Novembre. Dans tous ces examens une part importante est faite aux travaux en cours d'année (dans les directions d'études, conférences, travaux pratiques) à côté des épreuves écrites ou orales de fin d'année.

d) Le diplôme délivré est le diplôme de l'Institut d'Etudes Politiques d'Alger, qui comporte trois sections :
Section des Etudes Politiques
Section des Etudes Economiques
Section des Etudes Générales.

III.- L'Organisation des études et des examens à l'Institut d'Etudes Politiques d'Alger a été faite de façon à suivre l'exemple de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris, mais ne comporte aucune obligation de suivre un programme uniforme. Une grande latitude est laissée à l'Institut d'Alger pour l'organisation de ces enseignements, l'établissement des programmes, et les conditions de délivrance du diplôme

La liste des matières enseignées à l'Institut est indiquée par les programmes ci-joints. Il faut y ajouter les enseignements suivants qui se rattachent à la science politique et qui sont effectués à la Faculté de Droit, enseignements que les étudiants de l'Institut peuvent d'ailleurs prendre comme options dans certaines conditions :

Droit Constitutionnel,
Droit Administratif,
Législation Financière
Droit International Public
Droit d'Outre-Mer
Droit du Travail
Législation Algérienne
Droit Constitutionnel approfondi (Les rapports des droits publics en France)
Droit Administratif approfondi (Les problèmes nouveaux posés par les collectivités locales)
Droit International Public approfondi (L'organisation Internationale de l'Europe)

IV.- Méthodes d'Enseignement. L'Institut d'Etudes Politiques d'Alger s'est efforcé surtout de développer certaines méthodes d'enseignement qui font appel le plus possible au travail des étudiants en conférences, travaux pratiques et directions d'études. Les cours de l'Institut d'Etudes Politiques (cours magistraux) ne comportent qu'une part très restreinte. Chaque enseignement annuel ne fait l'objet que d'une heure de cours par semaine et un certain nombre d'enseignements sont semestriels (I2 à I5 heures de cours pendant l'année) contre 24 à 28 pour les enseignements annuels). Chaque année des étudiants doivent suivre en dehors d'un certain nombre de cours magistraux : une conférence de méthode et de culture générale, une direction d'études, une séance de travaux pratiques. Un effort est fait pour développer parmi les étudiants le travail en équipes.

Archives de Sciences Po

Archives de Sciences Po

Il n'y a pratiquement pas de manuels de base mis à la disposition des étudiants en sciences politiques, oh ne peut leur conseiller de manuels ou de cours correspondant exactement aux enseignements. Ils doivent se référer à un assez grand nombre d'ouvrages différents. L'Institut s'efforce également d'utiliser les méthodes nouvelles : cinéma, enregistrement sur fil.

V.- Les professeurs de l'Institut sont actuellement tous nommés par le directeur sur proposition du Conseil de Perfectionnement parmi =
les professeurs de l'Université d'Alger (Faculté de Droit et Faculté des Lettres)
les professeurs des classes supérieures de l'enseignement secondaire (Histoire et Géographie)
des hauts fonctionnaires ou autres personnalités du Gouvernement Général et détachés à Alger.

Une coopération est ainsi réalisée au sein de l'Institut entre les personnes d'origine universitaire et les personnes qui sont au contact direct des problèmes étudiés à l'Institut par la vie administrative ou la vie des affaires.

L'Institut a également décidé de faire venir chaque année quelques professeurs pour faire des séries de conférences exceptionnelles, de Paris ou d'Universités étrangères.

VI.- A l'Institut d'Etudes Politiques d'Alger, quelques centres d'études et de recherches se développent, notamment pour l'étude desquestions internationales sous la direction de Monsieur le Professeur FABRE de la Faculté de Droit, correspondant à Alger de l'organisation des Nations Unies.

Notamment aussi pour l'étude de la vie des entreprises et de l'industrialisation de l'Algérie, sous la direction de Monsieur FONTANEAU, attaché de recherche du C.N.R.S.

La situation de l'Institut d'Etudes Politiques est en réalité assez liée aux études juridiques, la plupart des étudiants de l'Institut, à quelques notables exceptions près, toutefois sont en même temps étudiants en droits et poursuivent paralèllement les deux séries d'études pour se préparer au concours de l'Ecole Nationale d'Administration. De ce fait, il semble que l'évolution de l'Institut et son amélioration soient liés au projet de réforme des études juridiques et en tout cas ne puissent faire l'objet d'une conception nouvelle qu'après une solution définitive sur cette question.

Pièces Jointes

Livret notice sur l'Institut avec notice année Préparatoire
Notice Section Economique - notice 2ème et 3ème année
Horaire et liste détaillée des cours de l'année 1950-51
Rapport annuel 1949-1950 - Projet de budget 1951
Copie de la Réponse au Bureau Universitaire de Statistique avec tous les tableaux annexes
La statistique des Etudiants de l'Institut, Auditeurs, Candidats aux concours
Affiches
Notice préparation E.N.A. - Préparation Concours rédacteurs
Règlement des examens de fin de 1ère année et du diplôme

Archives de Sciences Po

Archives de Sciences Po